

AVIS DE COURSE

Régate de Bassin du Chasselas GOO

Club de Voile de Tarn et Garonne

Grade 5B

dimanche 27 septembre 2026

Plan d'eau de Saint Nicolas de la Grave

Préambule

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents, aux concurrentes, aux accompagnateurs et aux accompagnatrices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants et participantes.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs

De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puit de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...).

Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré.

Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination

1 REGLES

La compétition est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile

1.4 - *règlement critérium du Grand Ouest Occitan*

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles après **9 heures** le **27 septembre 2026 devant la voilerie du CVTG**.

2.2 Les IC seront publiées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] **Pendant qu'il est en course**, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La compétition est ouverte à tous les bateaux en intersérie **dériveurs, quillards voile légère (y**

compris dériveurs LK : light kids) présents sur les tables VL en vigueur de la FFVoile.

4.2

4.2.1

Documents exigibles à l'inscription :

- a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

- c. une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

4.2.2

Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3

Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire *en ligne* jusqu'au *samedi 26 septembre 2026 à 20h, puis sur site en inscription tardive le 27 septembre entre 9h et 10h30.*

4.4

Les bateaux peuvent s'inscrire en ligne sur <https://framaforms.org/cvtg-regate-de-bassin-du-chasselas-goo-1725917181> où en cas d'impossibilité en contactant le club par mail à l'adresse cvtg82@gmail.com.

4.5

Pour être considéré comme inscrit à la compétition, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

4.6

Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions suivantes : *inscription sur site le matin de la régate jusqu'à 10h30.*

5

DROITS A PAYER

5.1

Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
<i>toutes</i>	<i>gratuit</i>

8

8.1

PROGRAMME

Programme à terre :

Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>27/09/2026</i>	<i>9h00</i>	<i>10h30</i>

Autre :

Date	À	Détail
<i>27/09/2026</i>	<i>Après les courses</i>	<i>Remise des prix</i>

8.2

Contrôles de l'équipement et jauge :

Jour et date *le dimanche 27 septembre, de 9h30 à 10h30*

8.3

Jours de course :

Date	<i>Toutes séries</i>
<i>27/09/2026</i>	Course

8.4

Nombre de courses :

Classe	Courses par jour
<i>toutes</i>	<i>Jusqu'à 5 courses</i>

8.5

L'heure du signal d'avertissement *de la première course* est prévue à *11h*.

8.6

Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après *16h00*.

9

CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1

Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat *de jauge* valide.

9.2

Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir de *10 heures le jour de la course*.

9.3

Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.4

L'équipement suivant *peut être* contrôlé ou mesuré : *l'équipement listé dans les « règles de jauge et de course pour courir des épreuves en inter-série dériveurs/quillards voile légère »*.

9.5

[DP] Les bateaux doivent respecter la RCV 78.1 75 minutes avant le premier signal d'avertissement et jusqu'à la fin de toutes les courses.

11

LIEU

11.1

L'Annexe A fourni le plan du lieu de la compétition.

11.2

L'Annexe B indique l'emplacement des zones de course.

12

LES PARCOURS

Le parcours à effectuer sera *de type parcours construit*.

13

SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour *toutes les classes*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14

CLASSEMENT

14.1

Le système de classement est le suivant,

- *Seront décernés les podiums des classes :*
 - *KIDF Optimist/Openskiff, Féminines*
 - *KIDM Optimist/Openskiff, Masculin*
 - *INVJF Intersérie U19 ans Féminine*
 - *INVJM Intersérie U19 ans Masculin*
 - *INVLF Intersérie + 18 ans Féminine*
 - *INVLM Intersérie + 18 ans Masculin*
 - *QUI Quillards L courant avec les KIDS*
- *S'il n'y a pas assez de concurrents(es) pour le podium concerné, ils ou elles seront intégrés(es) dans une autre classe.*

14.2

Une course validée est nécessaires pour valider la compétition.

14.3

a) Quand moins de *4* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand de *4* à *5* courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

15.2

[DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres

ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

[DP] [NP] Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette compétition, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués comme suit : *[prix en nature](#)*

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter *[le club par mail à l'adresse \[cvtg82@gmail.com\]\(mailto:cvtg82@gmail.com\)](#)*
[Possibilité de garer les véhicules sur la base.](#)

[Pour faciliter l'organisation et donner de la visibilité aux participants, merci de vous inscrire le plus tôt possible sur le formulaire en ligne <https://framaforms.org/cvtg-regate-de-bassin-du-chasselas-goo-1725917181>](#)

[Si pouvez participer au comité de course ou si vous recherchez des équipier\(e\)s ou un embarquement, vous pouvez le signaler à l'adresse](#)

<https://beta.framadate.org/polls/dd05619c4dea10b8d860>.

[Le questionnaire de santé pour mineurs sans licence compétition et son formulaire d'attestation sont disponibles ici :](#)

<https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/medical/documents/>

[Questionnaire Sante FFVoile mineur.pdf](#)

[Le CVTG organise une après-midi entraînement/balade ouverte aux licenciés des autres clubs le samedi 26 après-midi, cette après-midi peut-être suivie d'un repas. Prévenez-nous rapidement si vous êtes intéressés par l'après-midi ou le repas et si vous cherchez un hébergement.](#)

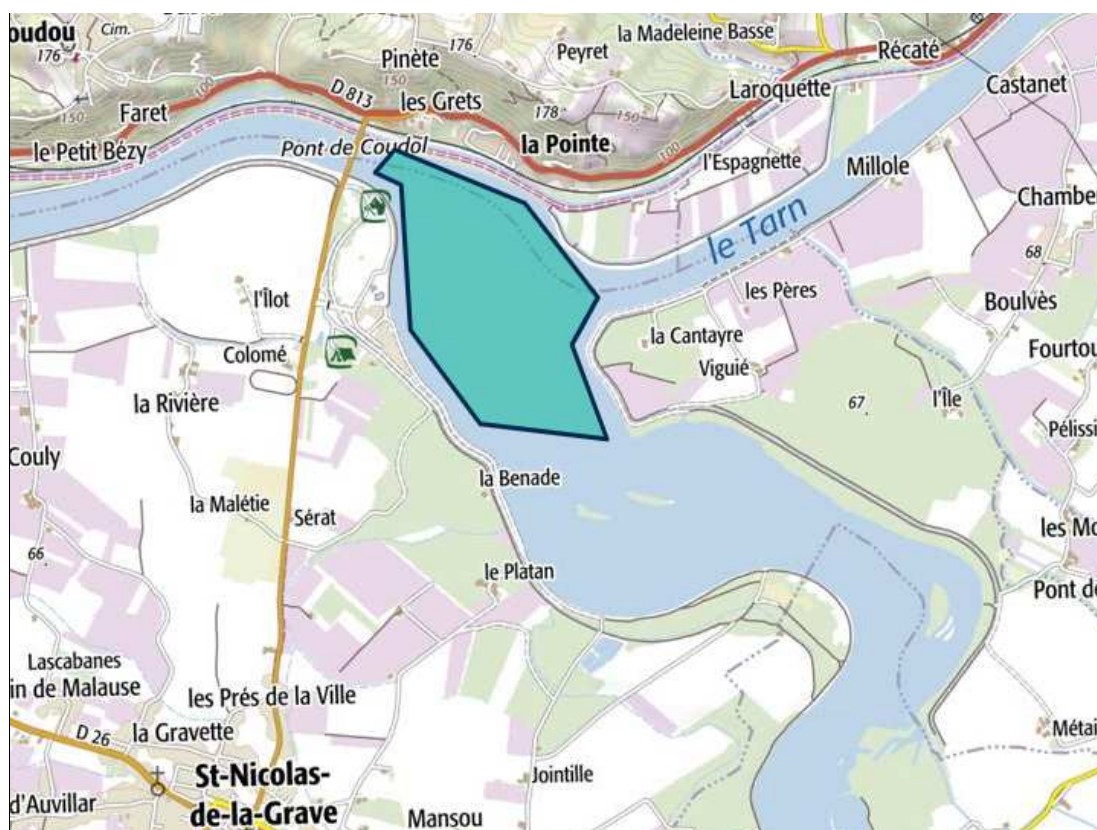
[Amicalement, l'équipe du CVTG.](#)

ANNEXE A : LIEU DE LA REGATE



(carte extraite de <https://www.geoportail.gouv.fr/>)

ANNEXE B : ZONE DE COURSE



(carte extraite de <https://www.geoportail.gouv.fr/>)